

# Admission Postbac 2017

## 1 Je m'informe

à partir du mardi 1<sup>er</sup> décembre

**Je saisis mes candidatures**

du **vendredi 20 janvier**  
au **lundi 20 mars**  
**18 heures**

sur le portail :

[www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)

## 2 Je confirme mes vœux,

**je constitue et j'envoie mes dossiers papier** lorsque cela m'est demandé sur la fiche de candidature **jusqu'au dimanche 2 avril**

**Je classe mes candidatures par ordre de préférence** du **vendredi 20 janvier** jusqu'au **mercredi 31 mai**

## 3 Je prends connaissance

le **jeudi 8 juin**, le **lundi 26 juin** et le **vendredi 14 juillet** sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) de la proposition d'admission qui m'est faite et j'y réponds **avant le mardi 13 juin** pour la 1<sup>ère</sup> phase, le **samedi 1<sup>er</sup> juillet** pour la 2<sup>ème</sup> phase et avant le **mercredi 19 juillet 14 h** pour la dernière phase.

**Je dois participer à chacune des phases d'admission tant que je n'ai pas répondu « Oui définitif »**

**Je procède à mon inscription administrative** (selon les modalités et le calendrier qui me seront indiqués sur mon dossier)

**... et si je n'ai eu aucune proposition d'admission, je participe à la procédure complémentaire du mardi 27 juin au lundi 25 septembre**

Année scolaire 2016-2017	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Information	A partir du 1 <sup>er</sup>									
Orientation active (selon le cas)	A partir du 20									
Saisie des candidatures	A partir du 20		Jusqu' au 20							
Confirmation des vœux	A partir du 20		Jusqu' au 2							
Envoi des dossiers papier			Jusqu' au 2							
Classement des candidatures par ordre de préférence	A partir du 20			Jusqu' au 31						
Propositions d'admission (à 14 h)						8 et 26	le 14			
Procédure complémentaire						A partir du 27		Jusqu' au 25		
Inscription										

En 2017, je m'inscris sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) pour poursuivre des études supérieures en France dans l'enseignement public ou privé sous contrat en 1<sup>ère</sup> année dans une des formations suivantes :

- ◆ Brevet de technicien supérieur (BTS)
- ◆ Brevet de technicien supérieur Agricole (BTSA)
- ◆ Classe de mise à niveau en arts appliqués
- ◆ Classe de mise à niveau en hôtellerie
- ◆ Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles (CPGE)
- ◆ Classe préparatoire aux études supérieures (CPES)
- ◆ Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques (DEUST)
- ◆ Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)
- ◆ Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- ◆ Diplôme Universitaire de Technologie (DUT)
- ◆ Licence (L1)
- ◆ Première année commune aux études de santé (PACES)
- ◆ Écoles d'architecture, d'art, de commerce, d'ingénieurs
- ◆ Diplôme de technicien supérieur (DTS)

## La procédure APB m'oblige

À étudier dès maintenant, et **avant le 20 mars 18 heures** les différentes possibilités de poursuites d'études qui s'offrent à moi

À confirmer mes vœux **au plus tard le 2 avril**

À classer mes candidatures par ordre de préférence **avant le 31 mai**

À répondre **à la proposition d'admission** qui me sera faite

À participer à la procédure complémentaire, si je n'ai eu aucune proposition d'admission

### ATTENTION

le classement des candidatures est essentiel : la proposition d'admission qui me sera faite sera la mieux placée possible dans l'ordre de mes vœux et les vœux suivants ne me seront donc pas proposés.

## Pour construire mon projet d'avenir, je ne suis pas seul(e) :

**Je peux en parler et obtenir conseil auprès :**

- De mon professeur principal
- Du conseiller d'orientation-psychologue
- De mes professeurs
- Des personnes qui exercent une activité professionnelle qui m'intéresse
- Des étudiants qui suivent une formation à laquelle je pense
- Des services d'information et d'orientation des universités
- Et bien sûr, auprès de mes parents, mes ami(e)s....

**Je participe aux différentes actions d'information**

- Dans mon lycée
- Au centre d'information et d'orientation
- À des salons des métiers et des formations (tous les salons sont sur : [www.ac-montpellier.fr/orientation](http://www.ac-montpellier.fr/orientation))
- Lors des journées portes ouvertes

**Je consulte les publications de l'Onisep, notamment**

- L'« Après Bac » régional (parution décembre)
- L'« Après Bac » national (parution janvier)
- Les revues « Parcours »

## Je m'informe sur internet

Université de Montpellier : [www.umontpellier.fr](http://www.umontpellier.fr)  
Université Paul Valéry - Montpellier : [www.univ-montp3.fr](http://www.univ-montp3.fr)  
Université de Nîmes : [www.unimes.fr](http://www.unimes.fr)  
Université de Perpignan : [www.univ-perp.fr](http://www.univ-perp.fr)

Si j'envisage de **préparer une licence**, je peux demander un avis ou un conseil (dispositif d'orientation active – conseil pour votre L1) à l'université en me connectant à son site dès début janvier ou sur [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr) à partir du 20 janvier 2017.

Le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre émettra un avis sur tous mes vœux de poursuite d'études.

Quels que soient les conseils qui m'auront été donnés, je resterai libre de ma décision.

IUT de Béziers : [www.iutbeziers.fr](http://www.iutbeziers.fr)  
IUT de Montpellier et son antenne de Sète : [www.iutmontp.univ-montp2.fr](http://www.iutmontp.univ-montp2.fr)  
IUT de Nîmes : [www.iut-nimes.fr](http://www.iut-nimes.fr)  
IUT de Perpignan et ses antennes de Carcassonne et Narbonne : [www.iut-perpignan.fr/](http://www.iut-perpignan.fr/)

Lycées de l'académie de Montpellier : [www.education.gouv.fr/acce\\_public/search.php](http://www.education.gouv.fr/acce_public/search.php)  
Académie de Montpellier : [www.ac-montpellier.fr/postbac](http://www.ac-montpellier.fr/postbac)  
Campus France : [www.campusfrance.org](http://www.campusfrance.org)  
Office National d'Information sur les Enseignements et les Professions : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) et [www.lyceens-languedoc-roussillon.fr](http://www.lyceens-languedoc-roussillon.fr)  
Portail étudiant du ministère de l'Éducation nationale : [www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)  
Portail de l'enseignement agricole : [www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/](http://www.agriculture.gouv.fr/Enseignementagricole/)

**Tous les détails concernant la procédure APB sont disponibles sur le portail [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr), rubrique « Guide du candidat »**



Académie de Montpellier  
31, rue de l'Université CS 39004  
34064 Montpellier cedex 2

Tel : 04 67 91 47 00  
<http://www.ac-montpellier.fr/>  
AN 229 - PAO-SRD